



# Ecole Mixte de Jeunes Sapeurs – Pompiers du Collège St Régis – St Michel

2, rue Abbé-de-l'Epée – 43000 Le Puy-en-Velay  
Tél : 04 71 07 20 80 / <http://www.college-st-regis.fr>

Le Puy - en - Velay, le 14 novembre 2023

Madame, Monsieur, Chers parents,

Nous proposons aux Jeunes Sapeurs – Pompiers de la 4<sup>ème</sup> au Lycée de notre association un voyage dans le Sud de La France. Ainsi, nous aimerions savoir si vous souhaitez que votre enfant y participe. Ce séjour aura lieu du dimanche 17 décembre au lundi 18 décembre pour un montant estimé à 150€. Nous vous précisons que la faisabilité et le montant de cette action sont étroitement liés au nombre de participants.

Afin de permettre l'organisation de ce projet, nous vous demandons de nous retourner le coupon-réponse ci-dessous avant le lundi 27 novembre (en fonction du jour où les JSP sont en formation).

Bien sincèrement,

Mme Liabeuf, M. Thollet, M. Belledent

## PROGRAMME du SEJOUR dans le Sud de la France

### Dimanche 17 décembre 2023

#### \* Matin :

- Rendez – vous à 6h45 à la Place Michelet, devant l'Eveil
- Départ en car à 7h
- Arrivée à Marseille et excursions au château d'If si le temps le permet, où le pique – nique sera pris
- Visite au château d'If puis retour à Marseille

#### \* Après – midi :

- Temps d'échanges avec un Marin Pompier du BMPM
- Visite à Notre Dame de la Garde
- Randonnée sur le sentier du lézard à Carry-le-Rouet avant l'installation à l'Hôtel Première Classe à Martigues

### Lundi 18 décembre 2023, journée à Nîmes

- Petit-déjeuner à l'Hôtel
- Visite de la Base Canadairs de la Sécurité Civile (demande validée)
- Visite de l'échelon central du Groupement d'hélicoptères de la Direction de la Défense et de la Sécurité Civile en attente de réponse à ce jour
- Départ de Nîmes à 16h30 pour une arrivée prévue au Puy à 20h

---

### **COUPON-REPONSE A RENDRE A Mme LIABEUF ou à M THOLLET avant le 27 novembre 2023 lors du cours de JSP**

Mme / M. .... Parents de .....

. inscrivons notre enfant au séjour dans le Sud de La France du dimanche 17 décembre 2023 au lundi 18 décembre 2023 pour un déplacement qui s'effectuera en car

Nous versons le 1<sup>er</sup> acompte de 75€, le 2<sup>ème</sup> versement de 75€ aura lieu au mois de décembre (vous pouvez indiquer la date d'encaissement au dos du chèque).

. Ne souhaitons pas que notre enfant participe à ce projet (1)

A ..... Le .....

Signatures des parents

(1) rayer la mention inutile